



CONVENTION FINANCIERE Année Académique 2020 -2021

-1ère année -

L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association avec l'état implique pour les familles des frais de scolarité destinés à payer les coûts non prévus par la prise en charge de l'état.

Inscription ou ré inscription

Un acompte de 200 euros est exigible et sera déduit du montant annuel de la contribution des familles. Le dépôt des moyens de paiement, dont l'encaissement suivra l'échéancier choisi, se fera au même moment. Ce dépôt permettra l'inscription définitive.

Tout candidat préinscrit n'ayant pas régularisé son dossier comme indiqué ci dessus, sera considéré après une lettre recommandée avec accusé de réception sans réponse comme souhaitant résilier son contrat.

En cas de désistement par choix personnel de la famille, l'acompte sera conservé par l'établissement. Il ne pourra être remboursé qu'en cas de désistement pour cause de force majeure et sur justificatif.

La contribution des familles

Le montant annuel de la contribution des familles varie entre 1 800 € et 1 900 € suivant le choix de l'échéancier proposé ci-dessous.

RESILIATION DU CONTRAT

- Du fait de l'établissement

En cas de force majeure selon l'article 1148 du Code Civil. L'établissement étant dans l'impossibilité de délivrer sa prestation, le contrat sera résilié et les versements à venir non exigibles.

- Du fait de l'élève

Le contrat sera résilié de plein droit en cas d'indiscipline et après que le Conseil de Discipline ait prononcé l'exclusion définitive.

En cas de non paiement de la scolarité constaté par lettre recommandée avec accusé de réception, l'établissement se réserve le droit de refuser la réinscription pour l'année scolaire suivante.

En cas de démission hors force majeure, l'établissement se réserve le droit de retenir une partie de la scolarité.

Responsabilité

L'établissement s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer sa mission d'enseignement en qualité d'établissement conventionné par l'état.

Toutefois, cet engagement ne pourra s'analyser en une obligation de résultat mais en une simple obligation de moyens.

Je, soussigné(e) Mr/Mme/Mlle déclare avoir pris connaissance de la présente convention financière et m'engage à la respecter dans son intégralité.

A Toulouse, le :

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : **CLASSE :**

Signatures des parties précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Ecole,

Personne responsable de l'élève
ou répondant financier,

L'élève)

CONVENTION FINANCIERE Année Académique 2020 -2021 - 1ère année -

Après versement de l'acompte, la contribution des familles d'un montant de 1 800 Euros à 1 900 € pour l'année scolaire 2020-2021 est payable en 1, 2, 4 ou 8 versements. **Merci de cocher l'échéancier choisi.**

Le dépôt des moyens de paiement, dont l'encaissement suivra l'échéancier choisi, se fera pour tout le monde au moment de l'inscription. Ce dépôt permettra l'inscription définitive.

Acompte de 200 € Versé le :

Après versement de l'acompte, je choisis de régler le solde à la rentrée (1 versement soit scolarité de 1 800 €)

Montant du versement : **1 600 €** Date d'encaissement prévue : **01/09/20**

Après versement de l'acompte, je choisis de régler le solde par trimestre (2 versements soit scolarité de 1 830 €)

Montant du premier versement : **815 €** Date d'encaissement prévue : **01/09/20**
 Montant du second versement : **815 €** Date d'encaissement prévue : **01/01/21**

Après versement de l'acompte, je choisis de régler le solde (4 versements soit scolarité de 1 860 €)

Montant du premier versement : **415 €** Date d'encaissement prévue : **01/09/20**
 Montant du second versement : **415 €** Date d'encaissement prévue : **01/11/20**
 Montant du troisième versement : **415 €** Date d'encaissement prévue : **01/01/21**
 Montant du quatrième versement : **415 €** Date d'encaissement prévue : **01/04/21**

Après versement de l'acompte, je choisis de régler le solde (8 versements soit scolarité de 1 900 €)

Montant du premier versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/09/20**
 Montant du deuxième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/10/20**
 Montant du troisième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/11/20**
 Montant du quatrième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/12/20**
 Montant du cinquième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/01/21**
 Montant du sixième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/02/21**
 Montant du septième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/03/21**
 Montant du huitième versement : **212.50 €** Date d'encaissement prévue : **01/04/21**

Tous les chèques doivent être remis à l'inscription, ils seront déposés en banque suivant l'échéancier.

A Toulouse, le

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE : classe :

Signature du responsable financier de l'élève,

Nom et Prénom du responsable financier :

Adresse du responsable financier :

.....

Tél du responsable financier :